



Communiqué de la CGT Affaires Scolaires

Charte et règlement : quel avenir pour les missions des ASEM ?

Une réunion s'est tenue entre l'administration de la DASC0 et les organisations syndicales afin d'échanger sur le rôle des ASEM.

L'objectif de cette rencontre était de définir précisément leurs missions au sein de la classe, ainsi que durant les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans cette optique, la création d'une charte a été envisagée **et peut constituer un outil** pour promouvoir et rendre visibles leurs tâches, tout en les valorisant et en clarifiant leurs nombreuses missions. **Cela ne remet pas en cause notre revendication première, l'élaboration et la mise en place d'un nouveau règlement avec une modification des missions des ASEM, indispensable pour encadrer les droits et obligations de chacun de manière formelle.**

Dès le début des discussions, la CGT Affaires scolaires a exprimé sa volonté d'instaurer un nouveau règlement de service. En réponse, l'administration a souligné que la charte représente un premier pas vers une réflexion plus approfondie, mais qu'aucun mandat spécifique n'a été acté à ce jour.

Des groupes de travail porteront sur les thématiques qui structurent les missions des ASEM et c'est au niveau de celle-ci qui feront valoriser le métier et changer le regard porté sur cette profession.

La CGT tient à souligner qu'il est indispensable de reconnaître pleinement le rôle essentiel des ASEM dans l'accompagnement éducatif et ludique des enfants tout au long de la journée, pour cela il est inévitable de réduire la part des tâches ménagères.

Le premier groupe de travail commence en Septembre.

La CGT reste mobilisée avec les ASEM pour suivre, proposer les revendications, défendre une reconnaissance, une évolution claire du métier d'ASEM, d'améliorer encore plus la qualité de l'accueil des enfants.